

COMMUNE DE LA PLAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPALREPUBLIQUE
FRANCAISEDEPARTEMENT
DE LA
SAVOIE

Nombre de
conseillers : 52
En exercice : 52
Présents : 30
Votants : 39
Pour 32
Contre /
Abstention 7

Date de convocation :
28/08/18Date d'affichage :
10/09/18

L'an deux mille dix huit

Le 3 septembre à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1^{er} adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2^e adjointe, Mme GENSAC Véronique, 4^e adjointe, M. POUSSIN Roger, 5^e adjoint, Mme CHARRIERE Christiane, 6^e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7^e adjoint, Mme HOEN Martine, 8^e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9^e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10^e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, BRUN Séverine, EMPRIN Sylvie, LIZEROUX Marion, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BORNAND Jérémy, BROCHE Richard, DANCRE Francis, LUISET René, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Excusés :

M. BUTHOD GARCON Freddy, 3^e adjoint (pouvoir à RENAUD Daniel)

Mmes BERTRAND Chantal (pouvoir à GONTHIER Pierre), FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), FERRARI Valérie (pouvoir à POUSSIN Roger), GIROD GEDDA Isabelle (pouvoir à BUTHOD Maryse), MARCHAND MAILLET Patricia (TRESALLET Anthony), MICHELAS Corine (pouvoir à BOCH Jean-Luc), conseillères municipales

MM. CLEYRAT Christian, OUGIER Raphaël (pouvoir à MEREL Patrice), SERVAJEAN Daniel (pouvoir à LUISET René), conseillers municipaux

Absents :

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, BOUZON Charles, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, KOUMANOV Stefan, MORIN Sébastien, OLLINET Alain, OUGIER- SIMONIN Joël, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Véronique GENSAC est élue secrétaire de séance

Délibération n°2018-232

**Objet : Débat sur le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) - révision générale
PLU de Macot La Plagne**

Monsieur le maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 215-179 du Conseil Municipal de la commune historique de Macot la Plagne en date du 15 octobre 2015 prescrivant la mise en révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les objectifs initiaux et les modalités de concertation ont été redéfinis par la délibération n°2017-19 du 16 janvier 2017.

Le diagnostic a permis d'élaborer le Plan d'Aménagement de Développement Durables (P.A.D.D.) qui a fait l'objet d'un débat lors du conseil municipal du 3 juillet 2017.

Suite à l'évolution des projets et des objectifs des élus et à la réunion avec les personnes publiques associées du 19 juillet 2018, il est nécessaire aujourd'hui de re-débattre des objectifs du PLU.

Après discussion, les élus ont souhaité privilégier un scénario de développement pro-actif en proposant une production de logements entre 160 et 180 pour les 10 prochaines années.

De plus, un certain nombre de projets touristiques n'ont pas encore abouti et doivent être intégrés au PLU.

Les personnes publiques associées ont demandé des précisions quant à la consommation d'espace et au développement touristique, précisions intégrées au projet de PADD.

De ce fait, il est proposé de débattre du projet présenté.

Le projet se décline en 5 axes :

Orientation A « La valorisation / protection des ressources au cœur de l'attractivité du territoire »

→ Pour préserver le cadre de vie.

Orientation B « Un développement démographique conforté mais maîtrisé ».

→ Pour être un lieu de vie à l'année.

Orientation C « Renforcer un développement touristique « 4 saisons » cohérent et restructuré.

→ Pour développer l'activité économique.

Orientation D « Conforter l'activité commerciale et les services publics ».

→ Pour maintenir la population sur la commune.

Orientation E « Améliorer la mobilité et favoriser les déplacements doux ».

→ Pour apaiser et fluidifier les déplacements.

Ces axes sont précisés dans le projet de PADD en pièces jointes.

Suite à cet exposé, monsieur le maire invite le conseil municipal à débattre de ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

VU la délibération n°2015-179 prescrivant la révision générale du PLU de la commune déléguée de Macot ;

VU la délibération n°2017-19 redéfinissant les objectifs et les modalités de concertation ;

VU le débat sur le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du 03 juillet 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Débat sur le Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) de la révision générale du PLU de la commune déléguée de Macot la Plagne

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :

Le maire

Jean-Luc BOCH

